

Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des programmes officiels de contrôle de la rage véhiculée par les chiens soumis par les Membres

Original : Anglais (EN)
Mode virtuel

4 et 6 octobre 2023

Sommaire

1. Ouverture.....	2
2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur	2
3. Évaluation de la demande d'un Membre pour la validation de son programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens	2
4. Suivi des reconfirmations annuelles pour les Membres ayant un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA.	2
5. Finalisation et adoption du rapport.....	2

Liste des annexes

Annexe 1. Termes de référence

Annexe 2. Ordre du jour

Annexe 3. Liste des participants



Une réunion en mode virtuel du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des programmes officiels de contrôle de la rage véhiculée par les chiens soumis par les Membres à des fins de validation par l'OMSA (ci-après désigné « le Groupe ») s'est tenue les 4 et 6 octobre 2023.

1. Ouverture

La Docteure Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe « Normes internationales et Science » de l'OMSA, a accueilli les membres du Groupe ainsi que le représentant de la Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après désignée « la Commission scientifique »). La Docteure Arroyo a tenu à remercier les experts de leur disponibilité et de la contribution qu'ils apportent aux activités de l'OMSA et a associé à ces remerciements les instituts et gouvernements nationaux qui leur ont permis de participer à cette réunion. La Docteure Arroyo a souligné l'importance de la procédure pour la reconnaissance officielle du statut zoosanitaire et la validation des programmes officiels de contrôle et a remercié le Groupe de sa contribution à cet important mandat de l'OMSA.

Selon les procédures établies par l'OMSA, elle a rappelé au Groupe le caractère confidentiel des informations et la nécessité de déclarer un potentiel conflit d'intérêt tout en remerciant les experts d'avoir signé les formulaires avant de prendre part à cette évaluation.

La Docteure Arroyo a encouragé le Groupe à fournir des indications détaillées identifiant les principales lacunes et les points à améliorer par le Membre demandeur, en cas de non-acceptation de la demande. Elle a également demandé au Groupe de fournir des recommandations informatives relatives au plan de travail et aux indicateurs de performance afin d'aider le Membre à progresser pour ce qui est du programme validé, en cas d'acceptation de la demande.

Les experts et l'OMSA ont accueilli le Docteur Claude T Sabeta, nouveau membre de ce Groupe.

2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur

La réunion a été présidée par le Docteur Thomas Müller et la Docteure Katinka de Balogh a été désignée rapporteur, secondée par le Secrétariat de l'OMSA. Le Groupe a adopté l'ordre du jour proposé.

Les termes de référence, l'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux Annexes 1, 2 et 3.

Le Groupe a été informé que les intérêts déclarés avaient été examinés par l'OMSA et qu'il a été considéré qu'aucun ne représentait un conflit potentiel pour l'évaluation des dossiers lors de la présente réunion.

3. Évaluation de la demande d'un Membre pour la validation de son programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens

Le Groupe a évalué la demande d'un Membre pour la validation de son programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens. Sur la base des recommandations finales de la Commission scientifique concluant que cette demande ne réunissait pas les conditions énoncées dans le *Code terrestre*, le dossier a été retourné au Membre demandeur concerné.

4. Suivi des reconfirmations annuelles pour les Membres ayant un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA

Le Groupe a été informé par le secrétariat de l'OMSA du processus de suivi des programmes officiels de contrôle validés par l'OMSA par le biais des reconfirmations annuelles. Le Groupe s'est félicité de recevoir des mises à jour concises sur les progrès accomplis par les Membres et a offert son concours pour proposer des recommandations dans les domaines signalés par le secrétariat de la Commission scientifique.

5. Finalisation et adoption du rapport

Le Groupe a examiné le projet de rapport et l'a amendé. Le Groupe a décidé que le rapport ferait l'objet d'une diffusion rapide au sein du Groupe afin de recueillir des commentaires supplémentaires et de pouvoir le valider avant sa soumission finale à la Commission scientifique. Lors de sa diffusion, le Groupe a estimé que le rapport rendait parfaitement compte des discussions.

.../Annexes

Annexe 1 Termes de référence

REUNION VIRTUELLE DU GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES OFFICIELS DE CONTRÔLE DE LA RAGE VÉHICULÉE PAR LES CHIENS SOUMIS PAR LES MEMBRES

4 et 6 octobre 2023

Termes de référence

Objet

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des programmes officiels de contrôle de la rage véhiculée par les chiens soumis par les Membres à des fins de validation par l'OMSA est chargé d'évaluer les programmes officiels de contrôle de la rage véhiculée par les chiens envoyés par les Membres à des fins de validation par l'OMSA. En outre, le groupe est invité à donner un avis sur le suivi des reconfirmations annuelles des Membres ayant un programme de contrôle officiel validé par l'OMSA.

Contexte

Conformément à la [procédure pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire](#), les Membres peuvent avoir leur programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens validé par l'OMSA à la suite de l'adoption d'une résolution par l'Assemblée mondiale des Délégués (ci-après désignée « l'Assemblée ») qui se déroule chaque année en mai. Tout Membre souhaitant avoir son programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens validé par l'OMSA doit répondre et soumettre le [questionnaire](#) et satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après désigné « *Code terrestre* ») sur l'infection par le virus de la rage. La Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après désignée « [Commission scientifique](#) ») est chargée de conduire, au nom de l'Assemblée, l'évaluation des demandes des Membres pour vérifier leur conformité aux normes de l'OMSA. L'évaluation menée par la Commission scientifique repose sur les recommandations formulées par un Groupe *ad hoc* approprié. Les groupes *ad hoc* sont convoqués sous l'autorité de la Directrice générale de l'OMSA dont ils relèvent.

Sujets spécifiques à traiter

Le Groupe examinera en détail les demandes émanant des Membres afin d'évaluer leur respect des exigences énoncées dans le *Code terrestre* au regard de la rage véhiculée par les chiens. Sur la base de ces évaluations, le Groupe présentera ses conclusions et ses recommandations à la Commission scientifique.

Prérequis

Les membres du Groupe sont tenus de :

- Signer le formulaire concernant l'engagement de confidentialité des informations (si cela n'a pas déjà été fait) ;
- Remplir le formulaire de déclaration d'intérêts ;
- Comprendre que l'appartenance à ce Groupe peut perdurer entre les réunions du Groupe *ad hoc* afin d'assurer la continuité des travaux.

Actions à accomplir

Avant la réunion

Faisant suite à la réception d'une demande d'un Membre, le Service des Statuts procède à un examen préliminaire afin de vérifier la conformité du dossier (structure du dossier conforme aux procédures officielles normalisées [PON] et au [questionnaire](#), aux principales sections du questionnaire, à la soumission régulière de notifications à l'OMSA, au paiement de la redevance, au rapport d'évaluation des performances des Services vétérinaires [PVS], etc.). Si des informations viennent à manquer, le Service des Statuts demande au Membre de lui faire parvenir les informations manquantes.

Les rapports PVS étant soumis aux règles de l'OMSA relatives à la confidentialité des informations, le Service des Statuts et les experts prendront en compte les rapports PVS disponibles s'ils ne sont pas obsolètes (rapports PVS datant de plus de cinq ans) ou confidentiels.

Le Service des Statuts enverra les documents de travail au Groupe, y compris les dossiers reçus des Membres demandeurs, au moins un mois avant la réunion du Groupe (à savoir, le **4 septembre 2023**).

Les experts peuvent demander le soutien du Service des Statuts à tout moment.

Le Service des Statuts propose la nomination d'un président et d'un rapporteur à soumettre à l'examen du Groupe.

Le Service des Statuts peut proposer une réunion préparatoire avec le président, le rapporteur ou tous les experts afin d'aborder certains points spécifiques à l'avance, le cas échéant.

Les experts sont tenus de :

- Bien connaître les chapitres [7.7](#) et [8.15](#) du *Code terrestre* ;
- Lire et étudier en détail tous les dossiers transmis par l'OMSA ;
- Prendre en compte toute autre information disponible dans le domaine public considérée comme pertinente pour l'évaluation des dossiers ;
- Résumer les dossiers conformément aux exigences du *Code terrestre* en complétant les tableaux récapitulatifs remis par le Service des Statuts (les tableaux récapitulatifs seront fournis à un stade ultérieur avec les documents de travail pour la réunion). Les experts doivent saisir et résumer, dans chacune des sections correspondantes du tableau récapitulatif, les principales lacunes et les principaux points forts identifiés au cours de l'évaluation des dossiers, en s'aidant des textes ou d'une référence aux pages/annexes figurant dans la demande ;
- Rédiger les questions à l'attention des Membres demandeurs à chaque fois que l'analyse des dossiers identifie des informations incomplètes ou non claires ;
- Adresser au Service des Statuts les tableaux récapitulatifs dûment remplis pour chaque demande ainsi que les questions éventuelles à l'attention des Membres demandeurs au moins 10 jours avant la téléconférence et de préférence d'ici le **22 septembre 2023** ;

Le Service des statuts assurera la compilation des tableaux récapitulatifs et des questions à faire parvenir aux Membres demandeurs avant la téléconférence. Il transmettra au Groupe toutes les informations et tout le matériel adressé ultérieurement par un Membre.

Pendant la réunion

- Convenir de la nomination du président et du rapporteur de la réunion (le président conduira la discussion et le rapporteur s'assurera que le rapport reflète la discussion et reprend l'évaluation détaillée des dossiers) ;
- Mentionner tout conflit d'intérêt potentiel et, le cas échéant, se retirer de la discussion ;
- Contribuer aux discussions ;
- Fournir un rapport détaillé en vue de recommander à la Commission scientifique le/les Membre(s) dont le programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens en vue de sa/leur validation (ou non) par l'OMSA et d'indiquer tout manque d'information ou point spécifique devant être abordé à l'avenir par le/les Membre(s) demandeur(s).

Si, au cours de la téléconférence, le Groupe décide qu'un complément d'information doit être sollicité auprès d'un Membre demandeur avant de pouvoir parvenir à une conclusion éclairée, le Service des Statuts peut en faire la demande et transmettre au Groupe ce complément d'information ultérieurement. Le Président est chargé de coordonner la finalisation de l'évaluation et de s'assurer que les avis de tous les membres du Groupe sont pris en compte.

Si le Groupe n'est pas en mesure de mener à terme son mandat au cours de cette réunion, les contributions des experts seront sollicitées après la réunion, y compris par téléconférence si besoin est.

Après la réunion

Le Service des Statuts diffusera le projet de rapport après la téléconférence. Les experts sont tenus de contribuer à la finalisation du rapport dans la semaine qui suit.

Le Service des Statuts diffusera la version finale du rapport au Groupe une fois qu'elle sera validée par la Commission scientifique et sera publiée en ligne.

Livrables

Un rapport détaillé visant à recommander à la Commission scientifique d'octroyer (ou non) à un Membre la validation de son programme de contrôle officiel de la rage véhiculée par les chiens. Le rapport doit indiquer toute information manquante ou tout domaine spécifique à aborder à l'avenir par le Membre. Et également des orientations claires concernant la nécessité et la portée de la révision du questionnaire pour la demande de validation par l'OMSA d'un programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens.

Établissement d'un rapport / échéance

L'OMSA diffusera le projet de rapport au plus tard sept jours après la téléconférence (d'ici le 13 octobre 2023) et le Groupe finalisera son rapport sous dix jours (délai indicatif : 23 octobre 2023).

Annexe 2 Ordre du jour

RÉUNION VIRTUELLE DU GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES OFFICIELS DE CONTRÔLE DE LA RAGE VÉHICULÉE PAR LES CHIENS SOUMIS PAR LES MEMBRES

4 ET 6 OCTOBRE 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
 2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur
 3. Évaluation d'une demande présentée par un Membre en vue de l'évaluation de son programme officiel de contrôle de la rage véhiculée par les chiens
 4. Suivi des reconfirmations annuelles pour les Membres ayant un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA
 5. Finalisation et adoption du rapport
-

Annexe 3 Liste des Participants

RÉUNION VIRTUELLE DU GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES OFFICIELS DE CONTRÔLE DE LA RAGE VÉHICULÉE PAR LES CHIENS

4 ET 6 OCTOBRE 2023

Liste des Participants

MEMBRES

Dr Thomas Müller Institute of Molecular Virology and Cell Biology, Friedrich-Loeffler Institut, Federal Research Institute for Animal Health Greifswald ALLEMAGNE	DrE Katinka de Balogh Visiting Scientist Infectious Diseases and Immunology Faculty of Veterinary Medicine Université d'Utrecht Utrecht PAYS-BAS	Prof. Claude T Sabeta Faculty of Veterinary Science Department of Veterinary Tropical Diseases Onderstepoort Pretoria AFRIQUE DU SUD
Prof. Ehab Abdel Rahman Abu-Basha Department of Basic Medical Veterinary Sciences Jordan University of Science and Technology JORDANIE	Dr Pebi Purwo Suseno (excusé) Senior Veterinary Officer Directorate of Animal Health Directorate General of Livestock and Animal Health Services Ministry of Agriculture Jakarta INDONÉSIE	Dr Ryan Wallace Poxvirus and Rabies Branch Division of High-Consequence Pathogens and Pathology National Center for Emerging and Zoonotic Infectious Diseases Centers for Disease Control and Prevention Atlanta ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Dr Trevor Drew
Director
Australian Centre for Disease
Preparedness
CSIRO
AUSTRALIE

SIEGE DE L'OMSA

Dre Min Kyung Park Cheffe du Service des Statuts disease.status@woah.org	Dr Yoenten Phuentshok Chargé du statut des maladies Service des Statuts disease.status@woah.org	Dre Monal Daptardar Coordinatrice scientifique - Rage Service scientifique
Dre Natalie Moyen Chargée du statut des maladies Service des Statuts disease.status@woah.org		